



**SNP FORCE OUVRIÈRE**

Section Côte d'Azur  
Immeuble Arenice - 3<sup>e</sup> étage  
455 Promenade des Anglais  
06200 Nice  
04 93 21 22 24

fo.caisse-epargne@orange.fr  
www.snpfocaisseepargne.org

## ÉPIDÉMIE COVID-19 EN CÔTE D'AZUR (3)

# À CHACUN SES RESPONSABILITÉS !

Comme à son habitude, FO prend toute initiative propre à défendre le plus efficacement possible les intérêts matériels et moraux des salariés. En exerçant leur droit d'alerte au moment du second confinement afin de renforcer considérablement le protocole sanitaire de la CECAZ, nos élus n'ont fait que leur devoir !

### DROIT D'ALERTE

En cohérence avec ses prises de position précédentes (cf. ses tracts des 30 octobre et 4 novembre 2020), le syndicat FO a demandé à trois de ses élus au CSE, en l'occurrence *Bruno Aguirre*, *Nathalie Meunier* et *Philippe Roche* de bien vouloir **exercer leur droit d'alerte le jeudi 5 novembre 2020** afin de **contraindre notre Directoire à renforcer considérablement le protocole sanitaire de la CECAZ** au titre du second confinement dû à l'épidémie de Covid-19.

### NOS 9 REQUÊTES

À l'appui de leur droit d'alerte, nos camarades ont formulé **neuf requêtes** :

- ❶ Filtrage de l'accès physique de nos clients aux agences.
- ❷ Roulement de leurs équipes avec alternance travail sur site ou en mode télétravail sur la base du volontariat et en équipant les salariés d'ordinateurs et de téléphones « pro ».
- ❸ Réduction de la pause méridienne à une demi-heure de toutes les agences sans exception avec corrélativement une sortie anticipée du personnel.
- ❹ Fermeture des agences le samedi.
- ❺ Renforcement corrélatif des effectifs de la Banque en Ligne.
- ❻ Optimisation partout là où c'est possible de l'aération dans les agences.
- ❼ Atténuation de la pression commerciale pendant le confinement et préférer les ventes à distance aux rendez-vous physiques en agence.
- ❽ À défaut d'actions de formation en présentiel, leur substituer des classes virtuelles.
- ❾ Parmi les personnes vulnérables, identification des salariées enceintes d'au moins six mois.

### DÉSACCORD PERSISTANT

La réduction de la pause méridienne à une demi-heure et, corrélativement, la sortie anticipée le soir, ainsi que la suspension de la circulation des moniteurs et des animateurs commerciaux dans les agences, sont des mesures d'ores et déjà validées par le Directoire. Les autres requêtes ont été l'objet d'une négociation entre nos trois camarades et la direction, en l'occurrence *Bénédicte Solanet* et *Laurent Gabert* le mardi 10 novembre 2020 matin entre 9 heures et 12h30 ; sachant que les points ❶ ❷ ❹ n'étaient toujours pas acceptés au moment de la rédaction du présent tract.

Le désaccord étant persistant, une réunion du Comité Social et Économique (CSE) dédiée se tient ce jeudi 12 novembre à partir de 14h30 à laquelle l'inspecteur du travail ainsi qu'un agent de la CARSAT sont conviés. Si le désaccord demeurerait persistant, avec cette fois le CSE pris dans son ensemble, ce jeudi 12 novembre après-midi, l'employeur sera contraint de saisir l'inspection du travail afin que cette dernière se prononce officiellement sur les points de difficulté évoqués par nos trois camarades, avec la faculté pour cette dernière de saisir également le Juge des référés pour les questions relevant de sa compétence.

À FO, nous pensons que le Directoire se méprend sur la réalité de la situation épidémique à la CECAZ. 52 cas avérés à la date du 9 novembre ne semblent pas l'inquiéter outre mesure... Dès lors, notre devoir est de faire immédiatement constater par l'inspection du travail **une situation de danger grave et imminent dans le réseau susceptible de favoriser la contamination entre collègues, ainsi que lors des contacts physiques avec leurs clients.**

Nice, le 12 novembre 2020